



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

## Formation 2018

### Accueil et droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale

#### PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier vise à présenter les droits des demandeurs d'asile de leur arrivée en France jusqu'à l'obtention ou le refus d'une protection internationale. Cet atelier développera particulièrement la procédure de transfert des demandeurs d'asile « dublinés », la reconstitution de l'état civil des bénéficiaires d'une protection internationale, le droit au séjour de leurs membres de famille déjà présents en France et la réunification familiale.

#### CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation de la procédure de demande d'asile
- Les conditions matérielles d'accueil
- Le droit à l'hébergement des demandeurs d'asile
- Le transfert des demandeurs d'asile placés en procédure « Dublin »
- L'état civil des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Le droit au séjour des membres de famille d'un bénéficiaire d'une protection internationale déjà présents en France
- La procédure de réunification familiale

#### OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étrangers et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étrangers afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

#### PUBLICS CONCERNES

Tout travailleur social (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement,



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.)

### **NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES**

- ateliers de base : aucune
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé

### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du CICADE et du CIFF Phocéen, spécialistes du thème abordé
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateurs.
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- confronter les pratiques et les approches de chacun à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises

### **MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étrangers

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- chaque session regroupe 10 à 20 personnes

**INTERVENANT(E-S) :** **HERVE GOUYER** - Formateur et responsable du pôle juridique d'Espace ; **ELISE VALOIS, Formatrice et juriste** au COMEDE

**MODALITES PRATIQUES :** voir sur le site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>